

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 24 JANVIER 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Michèle BORCA – Christophe REGNIER – Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN - Annette RAIMONDO

**Absents excusés** : Bruno MUTIN – Gabriel MAIRE - Yan CHANEY - Joëlle BERTONCINI

**Procuration** : Bruno MUTIN à Gérard DEQUE

**AFFERMAGE DU RESEAU D'EAU**

Sur l'invitation du maire, Franck BREUILLARD rappelle les démarches entreprises pour le renouvellement du contrat d'affermage et indique que les délais des négociations nécessitent de prolonger jusqu'au 31 mai 2005 le contrat qui s'achève.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Il poursuit par la lecture du rapport du maire qui indique qu'une seule offre a été reçue, celle de la Sté Gaz et Eaux, ce qui a amené la commission communale à envisager une régie, mais les structures à mettre en place seraient beaucoup trop lourdes pour notre seule commune.

Il présente ensuite les caractéristiques essentielles du projet de renouvellement (durée de 8 ans ; facturation par le fermier d'une taxe fixe de 22 € par logement ; facturation de la consommation à 0,226 €/m<sup>3</sup> ; renouvellement programmé, c'est-à-dire à la charge du fermier, de 58 compteurs par an)

et indique que les installations propres à la source des Géraniums ne seront pas incluses dans le contrat du fait qu'elle n'est plus raccordée au réseau. Un contrat particulier sera signé au coup par coup en cas de besoin.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de contrat qui entrera en vigueur au 01 juin 2005 mais souhaite néanmoins y apporter les modifications suivantes :

- art.5.5 : en cas de fuite, les surtaxes communales seront recalculées sur la moyenne de consommation des 3 dernières années,
- art. 8.3 : prévoir le versement d'acomptes trimestriels

**GESTION DU CADASTRE**

Le conseil municipal approuve le devis de la Sté STAR-APIC, d'un montant de 1.674,40 €, concernant l'intégration des données cadastrales et les liens entre les fichiers fonciers et les plans numérisés.

**AGRANDISSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA SALLE PAUL CHARLIN**

Le maire présente un projet établi par l'association HDL d'un montant de 124.000 €, concernant la création d'une cuisine et de sanitaires.

Le conseil municipal jugeant que la solution proposée ne présente pas un rapport prix/fonctionnalité intéressant décide de ne pas y donner suite.

# **DEPARTEMENT DU DOUBS**

## **MAIRIE DE METABIEF**

### **CONGRES DES MAIRES 2004 :**

Le maire rappelle la délibération du 15 Novembre 2004 par laquelle le conseil municipal a accepté la prise en charge de l'inscription au Congrès pour Bruno MUTIN et lui-même. Il propose ensuite de prendre en charge également le coût de la participation du 1<sup>er</sup> Adjoint aux activités, soit 444,50 euros, et justifie cette dépense par l'implication de M. MUTIN dans les affaires communales.

Mme NACHIN est contre le fait de faire prendre en charge la partie festive par les contribuables et indique par exemple que cette dépense équivaut à la participation annuelle de la commune à la bibliothèque.

Thierry MARANDIN accepte le paiement du transport et des déplacements sur place mais s'abstiendra pour le reste.

Après que le maire ait confirmé qu'il sollicite l'accord du conseil municipal à titre de reconnaissance du travail du 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal approuve la proposition du maire par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

### **COUT DU TRAVAIL EN REGIE**

Le coût d'intervention du personnel communal a été fixé à 90 F/heure (13,72 €) par délibération du 05 mars 1990. Un nouveau calcul sur la base des salaires d'Octobre porte cette somme à 15,21 € et le maire propose au conseil municipal de bien vouloir l'approuver afin d'être utilisée chaque fois que la commune est amenée à effectuer des travaux qui sont mis à la charge des particuliers (par exemple évacuation de déchets déposés en dehors des emplacements réservés).

### **CONTRAT EMPLOI CONSOLIDÉ**

Le maire rappelle au conseil municipal que le CEC conclu avec Mme CORDEREIX pour l'emploi d'animateur culturel à la bibliothèque de l'école se termine le 31 janvier. C'est pour cela qu'il rencontrera les maires de l'école intercommunale afin d'une part de ré-examiner la répartition des frais de l'année qui s'achève et d'autre part de leur proposer le renouvellement de ce contrat et une répartition du coût à parts égales entre les 5 communes. En effet, contrairement à la proposition de répartition par élève proposée par l'association des parents, il avait été convenu de retenir une répartition à parts égales afin de ne pas pénaliser les communes qui ont le plus d'enfants et qui ont investi dans les bâtiments scolaires. Il réaffirme sa volonté de maintenir cet emploi et dit qu'il conviendra de planifier les heures de travail afin de mieux gérer cette année que la précédente.

### **DIVERS**

En ce qui concerne la représentation de la commune dans les diverses manifestations ou réunions qui se tiennent sur place, le maire souhaite une participation plus soutenue des membres du conseil municipal, notamment lorsqu'ils ont reçu une invitation.

Les secrétaires de séance  
Anne HEBERT et Franck BREUILLARD

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 14 FEVRIER 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Gabriel MAIRE - Thierry MARANDIN — Christophe REGNIER – Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Joëlle BERTONCINI

**Absents** : Yan CHANEY - Michèle BORCA - Véronique NACHIN

**Procuration** : néant

**GESTION DE LA FORET**

Sur l'invitation du maire, Bruno HENRIET, chef de triage à l'ONF, présente sa proposition de vente de bois 2005, à savoir :

Coupes en bloc et sur pied dans les parcelles 17 (400 m<sup>3</sup>) et 18 (400 m<sup>3</sup>), déterminées par le nouvel Aménagement,

Coupe de 200 m<sup>3</sup>, en pré-vente de bois façonnés dans la parcelle 4 (Le Miroir). Dans cette parcelle, exposée plein Sud, on privilégiera à l'avenir la pousse des feuillus.

Vente des châblis en bois façonnés à l'amiable selon l'accord cadre de l'ONF. Il s'agit d'une négociation directe avec les scieries sur un volume estimé à l'avance. Ce système présente l'avantage de pouvoir faire exploiter les arbres malades dès que l'on constate leur dépérissement et avec un prix proportionnel à leur qualité.

M. HENRIET propose ensuite à la commune de faire reconnaître que le système d'exploitation en futaie jardinée appliqué à Métabief correspond bien aux exigences de la politique de gestion forestière durable, c'est-à-dire une exploitation qui satisfait aux besoins du présent sans compromettre les besoins des générations futures.

Cette reconnaissance conduit à une certification PEFC (Pan Européen de Certification Forestière), laquelle est de plus en plus exigée par les acheteurs et peut donc favoriser la vente des lots que la commune présente aux adjudications générales.

Il termine en présentant le devis programme de travaux pour 2005, d'un montant de 6.151,68 € HT, comprenant la création des nouvelles limites parcellaires, du nettoyage et du dépressage après coupe.

Après avoir remercié M. HENRIET pour son exposé, le maire invite le conseil municipal à délibérer et celui-ci approuve à l'unanimité les options proposées. En ce qui concerne la certification PEFC, il attendra que M. HENRIET fournisse le détail de la procédure et son coût. Pour le nouvel aménagement, une réunion devra se tenir avec M. GIRARD afin de finaliser le projet.

# **DEPARTEMENT DU DOUBS**

## **MAIRIE DE METABIEF**

### **BIBLIOTHEQUE DE L'ECOLE**

Pour maintenir l'emploi à la bibliothèque de l'école, il convient de renouveler le contrat CEC de Mme CORDEREIX. La participation de l'Etat étant de 50 %, la part restant à la charge de chaque commune concernée a été calculée à 110,16 € par mois. Si les 4 communes des Hôpitaux-Neufs et Vieux, Saint-Antoine et Le Touillon et Loutelet acceptent cette dépense, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat CEC pour une nouvelle période d'un an à compter du 01 février 2005.

### **CINEMA LE MONT D'OR**

Le maire indique au conseil municipal que la visite de contrôle du Cinéma par la Commission de Sécurité a remis en évidence plusieurs problèmes anciens qu'il convient de résoudre pour obtenir un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

Il rappelle que ces anomalies auraient dû trouver leur solution dans le cadre des travaux de restructuration de la maison commune mais que ce projet n'a pas avancé. C'est pourquoi il propose au conseil municipal de ne plus attendre pour

- retourner la porte d'entrée afin qu'elle ouvre sur l'extérieur (1.900 €)
- créer un système de désenfumage de la cage d'escalier en remplaçant le vélux existant par un autre aux dimensions réglementaires et équipé d'une commande pneumatique d'ouverture à distance (2.000 €)
- compléter l'éclairage de sécurité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager ces travaux qui seront réglés sur les crédits du programme de réfection de la maison commune.

### **CHAUFFERIE BATIMENT DU MOULIN :**

Le conseil municipal décide d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des travaux de remplacement de la chaudière du bâtiment du Moulin en prélevant la somme nécessaire, soit 15.721 €, sur les crédits du compte 2318/ECOLE et en les portant sur le compte 2313/SCI.

### **AFFERMAGE DU RESEAU D'EAU**

Contrat de contrôle de l'affermage par la DDAF : affaire reportée à une réunion ultérieure.

### **DIVERS**

**Syndicat des Pompiers du Mont d'Or** : Le maire indique qu'à la création du Syndicat des Pompiers, la participation de la commune de Métabief a été surévaluée afin de compenser la valeur des biens apportés par les communes des Hôpitaux et de Jougne. Mais depuis la départementalisation du CPI, les critères de participation du Département pourraient s'appliquer commune par commune et le Syndicat n'a plus de raison d'être.

Par ailleurs, le projet de construction d'un Centre de Secours est en attente sans que l'on sache si un manque de volonté est la cause des retards constatés.

Pensant que le retrait de la commune n'aggraverait pas la situation et en se déclarant solidaire des pompiers volontaires qui travaillent dans de mauvaises conditions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander le retrait de la commune de Métabief du Syndicat intercommunal de Pompiers du Mont d'Or.

**Projet d'acquisition d'un ordinateur portable** : cette acquisition est nécessaire pour la gestion des serrures électroniques prévues pour équiper les bâtiments publics. Toutefois, leur installation se heurtant à de nombreux problèmes, cette dépense est ajournée.

**Projet d'extension de l'éclairage public au Crêt de la Chapelle** : Bruno MUTIN propose une extension de l'éclairage public dans l'allée des Colchiques, totalement dépourvue de lampadaires. Le conseil municipal accepte cette demande et souhaite qu'elle soit financée

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

sur les crédits qui restent au compte de la commune dans les caisses du Syndicat d'Electricité.

**Demande de subvention par l'Espaces Jeunes P.A.I.O.** : le conseil municipal reporte la réponse à cette demande à la séance de vote du budget primitif.

**Demande de location d'un local communal par l'ESI** : Le maire présente une demande de M. CHANEY, au nom de l'Ecole de Ski Internationale, tendant à obtenir la location d'une partie du sous-sol du centre VTT afin d'y stocker le matériel de l'ESI jusqu'à la fin de l'hiver. Il indique que la partie louée serait un simple local de stockage, d'une surface de 15 m<sup>2</sup>, sans eau ni chauffage, et propose un loyer forfaitaire de 50 €.

Après avoir demandé qu'un état des lieux soit fait en début et en fin de location et après que le maire ait lu le projet de bail, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet présenté sous réserve de fixer le loyer à 100 €.

**Comité de Jumelage** : le maire indique au conseil municipal que le Comité de Jumelage de Bretteville et Angoville sur Ay a voté la fin des relations entre leurs habitants et ceux de Métabief sous prétexte que les choses ne correspondent pas à leurs attentes.

Mme RAIMONDO tient à préciser que la Charte de Jumelage n'a pas été signée par les Comités de Jumelage mais par les maires des Communes et, selon M. MUTIN, les maires de Bretteville et Angoville ne seraient pas au courant de ce vote.

Le maire regrette cette décision et propose d'en discuter à l'issue de la séance publique.

Les secrétaires de séance  
Annette RAIMONDO et Thierry MARANDIN

le Maire,  
Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 MARS 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT – Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Gabriel MAIRE - Thierry MARANDIN —Thierry DUCLOS - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

**Absents** : Yan CHANEY - Joëlle BERTONCINI - Christophe REGNIER – Véronique NACHIN -

**Procuration** : néant

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a une pensée pour M. DAGHETTA, décédé 18 mois seulement après avoir pris sa retraite et tient à présenter sa sympathie à sa famille.

**COMPTES DE GESTION 2004**

Après avoir pris connaissance des résultats comptables présentés par le Trésorier, notamment des tableaux récapitulatifs de chacun des budgets, et avoir constaté leur équivalence avec la comptabilité administrative du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier de Mouthe pour l'année 2004.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2004**

Le maire ayant cédé la présidence de l'assemblée à Mme HEBERT, 2° adjoint, maire délégué pour les finances, celle-ci présente les résultats de l'exécution des budgets 2004 et invite le conseil municipal à bien vouloir les approuver.

<b>Commune 2004</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
mandats ordinaires	774 878.17	1 033 460.71	1 808 338.88
mandats annulatifs	2 235.37	3 313.64	5 549.01
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>772 642.80</b>	<b>1 030 147.07</b>	<b>1 802 789.87</b>
report déficit an - 1	-	251 706.37	
<b>Dépenses totales</b>	<b>772 642.80</b>	<b>1 281 853.44</b>	<b>2 054 496.24</b>
Titres ordinaires (Invest. dont 1068)	1 069 227.62	1 015 181.53	2 084 409.15
Titres annulatifs	1 151.78	-	1 151.78
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 068 075.84</b>	<b>1 015 181.53</b>	<b>2 083 257.37</b>
Report excédent an - 1	76 712.13	-	76 712.13
<b>Recettes totales</b>	<b>1 144 787.97</b>	<b>1 015 181.53</b>	<b>2 159 969.50</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>295 433.04</b>	<b>- 14 965.54</b>	<b>280 467.50</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>372 145.17</b>	<b>- 266 671.91</b>	<b>105 473.26</b>
décision d'affectation (art.1068 n+1)	273 539.48		
<b>Résultats à reporter</b>	<b>98 605.69</b>	<b>- 266 671.91</b>	

la décision d'affectation est égale au déficit d'invest. + le déficit des restes à réaliser.

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

<b>Eau 2004</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
mandats ordinaires	44 788.74	37 176.24	81 964.98
mandats annulatifs	-	-	-
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>44 788.74</b>	<b>37 176.24</b>	<b>81 964.98</b>
report déficit an - 1	-	58 759.77	
<b>Dépenses totales</b>	<b>44 788.74</b>	<b>95 936.01</b>	<b>140 724.75</b>
titres ordinaires	65 466.73	89 225.17	154 691.90
titres annulatifs	-	-	-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>65 466.73</b>	<b>89 225.17</b>	<b>154 691.90</b>
report excédent an - 1	9 850.53	-	9 850.53
<b>Recettes totales</b>	<b>75 317.26</b>	<b>89 225.17</b>	<b>164 542.43</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 677.99</b>	<b>52 048.93</b>	<b>72 726.92</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>30 528.52</b>	<b>- 6 710.84</b>	<b>23 817.68</b>
décision d'affectation (art.1068 n+1)	26 999.00		26 999.00
<b>résultats à reporter</b>	<b>3 529.52</b>	<b>- 6 710.84</b>	

<b>Forêt 2004</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
mandats ordinaires	118 381.71	2 735.25	121 116.96
mandats annulatifs	657.42		657.42
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>117 724.29</b>	<b>2 735.25</b>	<b>120 459.54</b>
report déficit an - 1	-	-	
<b>Dépenses totales</b>	<b>117 724.29</b>	<b>2 735.25</b>	<b>120 459.54</b>
titres ordinaires	74 577.48	7 028.00	81 605.48
titres annulatifs			-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>74 577.48</b>	<b>7 028.00</b>	<b>81 605.48</b>
report excédent an - 1	86 350.95	3 672.07	90 023.02
<b>Recettes totales</b>	<b>160 928.43</b>	<b>10 700.07</b>	<b>171 628.50</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 43 146.81</b>	<b>4 292.75</b>	<b>- 38 854.06</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>43 204.14</b>	<b>7 964.82</b>	<b>51 168.96</b>

<b>Lotissements 2004</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL H.T.</b>
mandats ordinaires			-
mandats annulatifs			-
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
report déficit an - 1	-	45 434.25	
<b>Dépenses totales</b>	<b>-</b>	<b>45 434.25</b>	<b>45 434.25</b>
Titres ordinaires			-
Titres annulatifs			-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Report excédent an - 1	-	-	-
<b>Recettes totales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT de clôture</b>	<b>-</b>	<b>- 45 434.25</b>	<b>- 45 434.25</b>



**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLO- TURE</b>	<b>445 877.83</b>	<b>-</b>	<b>310 852.18</b>	<b>135 025.65</b>
---	-------------------	----------	-------------------	-------------------

A la lecture de la proposition de budget primitif pour 2005, le conseil municipal demande quelques modifications de crédits (en augmentation et en diminution) notamment en ce qui concerne l'acquisition de livres et disques pour la bibliothèque communale, les frais de fêtes et cérémonies pour l'organisation du trophée européen des jeunes vététistes.

**BUDGETS PRIMITIFS 2005**

En ce qui concerne les subventions, chacune est votée individuellement avec les explications qui conviennent. Celle attribuée à la Halte-garderie est fixée à 59.416 € (dont 33.867 € doivent être reversés à la commune par la Caisse d'Allocations Familiales).

Ceci étant, le total des subventions inscrites au budget s'élève à 88.332,23 euros selon le détail suivant :

LES MARMOTTES	59 416.00
Association de scrabble	300.00
Ass. Chats Gris Freestyle	300.00
AMICALE DES POMPIERS	460.00
A.D.M.R. Labergement	400.00
HAUT-DOUBS JUDO	540.00
FOOTBALL CLUB MONT D'OR	540.00
VTT Mont d'Or	540.00
SKI CLUB OLYMPIC MT D'OR (fond)	540.00
SKI-CLUB MONT D'OR (alpin)	1 000.00
LA FRATERNELLE DE METABIEF	1 300.00
SOUVENIR FRANCAIS	100.00
ASCE Coopérative scolaire – Métabief ( <i>dont 400 € pour participation de 4 enfants au voyage scolaire</i> )	1 400.00
OGEC Privé Ste-Jeanne Antide - Labergement Ste-Marie	160.00
FOYER SOCIO-EDUCATIF collège de Mouthe	400.00
GALIPETTES et Sucre d'Orge	160.00
ANIMATION Labergement Ste-Marie (feu d'artifice)	460.00
COMICE AGRICOLE MOUTHE	100.00
ECOLE DE MUSIQUE DU MT D'OR	3 400.00
SKI FOND : + sub. à A. ROUSSELET	1 500.00
DEFI SKI ALPIN MASSIF JURASSIEN	140.00
Comité Local d'Organisation VTT	15 000.00
FNACA du Mont d'OR	100.00
Association des maires ruraux du Doubs	76.23
<b>Total :</b>	<b>88 332.23</b>

Pour les impôts locaux, le conseil municipal souhaite maintenir les taux de 2004 ce qui, en fonction de l'évolution des bases, porte le produit attendu à 346.986 € pour 2005 au lieu de 336.441 € en 2004.

Il décide ensuite de supprimer la majoration de taxe sur les jeux automatiques de cinquième catégorie votée le 09 septembre 2002.

## DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

A propos de la création d'une retenue d'eau collinaire, destinée à la fabrication de neige de culture, le maire indique que le zonage actuel du Plan d'Occupation des Sols ne permet pas sa réalisation et que l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme n'étant pas envisageable avant Septembre 2006, l'adaptation de la zone dans le cadre du PLU retarderait forcément les travaux. Il propose donc d'engager une procédure simplifiée et l'équipe technique en charge du PLU (Me Bruno COPPI Avocat et Philippe REGNIER Architecte) accepterait de se charger de cette procédure supplémentaire moyennant des honoraires estimés entre 8.000 et 11.000 € qui doivent être inscrits au budget.

M. BREUILLARD fait une parallèle entre cette proposition et la modification du POS des Hôpitaux-Vieux pour la construction du Centre de Secours des Pompiers. Ce sont 2 réalisations intercommunales au profit de plusieurs communes. Comme les communes intéressées par le Centre de Secours ont participé au financement de la modification du POS des Hôpitaux-Vieux, il lui paraît tout à fait normal que les communes du Syndicat Mixte participent au financement de la modification du PLU de Métabief en vue de l'aménagement de la retenue collinaire.

Face à cette observation, le maire décide de reporter la décision à prendre et de contacter les communes de la station afin de solliciter leur participation.

En investissement, un crédit de 3.000 € est ajouté pour le remplacement des portes de l'atelier et le solde disponible sur le programme de voirie 2001 est reporté sur le programme 2004 de réfection de la rue des Viscernois (10.680 €).

Le maire indique enfin que M. Robert DROZ-BARTHOLET lui a proposé la cession du terrain et de l'étang dont il est propriétaire à l'entrée de Métabief ainsi que du sous-sol de son bâtiment qui renferme la turbine, la scie hydraulique et de l'outillage ancien.

Le prix demandé est de 60.000 € et le maire informe le conseil municipal qu'il est dans l'attente de l'estimation de ces biens par le service des Domaines. Aucune inscription dans le budget communal n'est donc sollicitée pour l'instant.

Ces décisions prises en compte, les budgets primitifs 2005 sont arrêtés avec les balances générales qui présentent les équilibres suivants (y compris les restes à réaliser) :

### Budget 2005 principal :

Sens	Fonctionnement	Invest. (avec RàR)	Total
dépenses	1 107 835	915 203	2 023 038
recettes	1 107 835	915 203	2 023 038

### Budget 2005 de gestion de la Forêt :

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	54 204	12 964	67 168
recettes	54 204	12 964	67 168

### Budget 2005 du service de l'EAU :

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	69 959	77 205	147 164
recettes	69 959	77 205	147 164

### Budget 2005 des lotissements communaux :

# DEPARTEMENT DU DOUBS

## MAIRIE DE METABIEF

un crédit de 10.000 € supplémentaire est inscrit pour permettre l'acquisition de la parcelle AC n° 25 incluse dans le périmètre de la zone artisanale.

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	119 435	82 435	201 870
recettes	119 435	82 435	201 870

### **DIVERS**

**Annulation de recettes** : Un avis d'irrecouvrabilité a été reçu des mandataires judiciaires chargés de la liquidation de l'affaire de M. CARDOSO DAMASCENO. Les loyers dus à la commune, soit 4.176,89 euros doivent donc être annulés et le conseil municipal charge le maire de procéder au mandatement de cette somme sur les crédits de l'article 654. Idem pour un secours sur les pistes concernant M. MOLINA pour lequel les poursuites se sont soldées par un procès-verbal de carence. Le montant de la somme à annuler est de 337,37 euros.

**Renouvellement de la convention d'ouverture de crédits** : le conseil municipal accepte de renouveler la convention annuelle proposée par DEXIA-CLF pour un montant de 100.000 € et moyennant des frais de commission de réservation de 200 €. Cette facilité de trésorerie permet de pallier les difficultés momentanées de trésorerie sans avoir systématiquement recours à l'emprunt.

**Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées** : Le conseil municipal accepte de reconduire en 2005 l'attribution des crédits demandés pour l'année 2004, soit 0,61 €/habitant pour le fonds de solidarité pour le logement et 0,30 €/habitant pour le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

**Devis d'assistance à l'exploitation des bois** : le conseil municipal accepte les deux devis présentés par l'ONF, l'un de 523,85 € pour l'assistance à la prévente de bois façonnés dans la parcelle 4, l'autre de 739,13 € pour l'exploitation des châblis.

Avant de clore la séance, le conseil municipal tient à manifester sa déception sur le fait

- que le comité du Syndicat des Pompiers a refusé le retrait de la commune de Métabief sollicité par délibération du 14 février 2005
- qu'aucune classe de l'école de Métabief n'a participé au concours de ski de fond à la Bois-saude.

Les secrétaires de séance  
Bruno MUTIN et Jocelyne AUTHIER

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 AVRIL 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT – Franck BREUILLARD –Thierry MARANDIN –Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN - Joëlle BERTONCINI - Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA

**Absents** : Jocelyne AUTHIER excusée – Gabriel MAIRE - Yan CHANEY

**Procuration** : néant

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le maire rappelle la réunion précédente au cours de laquelle a été différée la décision d'engager une procédure simplifiée de modification du POS en vue d'adapter la zone destinée à la création d'une retenue d'eau collinaire.

Bien que ce report ait été voulu afin de demander aux communes du Mont d'Or de participer aux frais de révision et qu'aucune réponse ne soit encore parvenue en mairie, le maire propose de décider l'engagement de la procédure afin de ne pas retarder les travaux.

Le conseil municipal accepte la proposition du maire à l'unanimité moins une abstention (Franck BREUILLARD) et répète que la participation des communes voisines sera la bienvenue pour atténuer les frais à la charge de Métabief.

**EMPLOIS COMMUNAUX**

Après avoir présenté le tableau des emplois communaux et rappelé la volonté de recruter un stagiaire afin de permettre de juger ses capacités avant sa titularisation, le maire propose au conseil municipal de supprimer l'emploi d'Agent Technique en Chef qui est vacant et de créer un emploi d'Agent d'Entretien au 01 mai 2005, en remplacement du contrat d'auxiliaire qui s'arrêtera au 30 Avril.

Ces précisions entendues, le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions proposées par le maire.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Contrairement à ce qui a été dit à la réunion précédente, ce sont 8 élèves de Métabief et non 4 qui participeront au voyage scolaire des classes de CE2/CM1. Résolu à soutenir l'initiative de l'enseignante à l'origine de ce projet, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter 400 € à la subvention votée au B.P. 2005 au profit de la Coopérative Scolaire.

En ce qui concerne l'Olympic Mont d'Or, la commune a l'habitude de soutenir l'organisation de la Nocturne annuelle qui se tient à Métabief et accepte d'accorder une subvention de 1.000 € pour dédommager l'association des frais d'annonce et de sonorisation.

**DIVERS**

**Participation aux activités sportives** : Mme HEBERT rappelle que les participations de la commune aux activités sportives sont destinées à favoriser la pratique des sports par les enfants de la commune. Elle poursuit en indiquant que des parents ont demandé pourquoi la commune ne participerait pas aux cours d'équitation donnés par le Manège du Mont d'Or et

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Mme HEBERT propose au conseil municipal de voter une prise en charge de 70 % du forfait hiver ou d'une carte de 12 heures, avec un maximum de 90 €. Ce montant pourrait être retenu également pour les autres activités (danse et judo)

Les discussions portent ensuite sur le fait que des aides indirectes sont accordées aussi pour d'autres activités (acquisition et installation de rampes de skate, financement des compétitions VTT par l'intermédiaire de subventions au Comité Local d'Organisation).

Mme NACHIN approuve le principe de participer à 2 activités (soit 2 fois 90 € par enfant), mais il convient de savoir si les finances communales le permettent. Mme HEBERT l'ayant rassuré sur ce point et le maire ayant invité le conseil municipal à en délibéré, celui-ci, par 9 pour, 1 contre (Thierry MARANDIN favorable seulement au soutien d'une seule activité) et 1 abstention (Bruno MUTIN), le conseil municipal accepte de participer aux frais engagés par les parents pour 2 activités différentes et à hauteur de 90 € par activité.

A propos des rampes de skate, le maire rappelle qu'il s'est engagé auprès des résidents secondaires de l'allée du Tertre et du Stade à ne pas réinstaller cet équipement à côté des tennis mais plutôt vers le télésiège. Toutefois, les travaux de réaménagement du forum n'étant pas réalisés et les lieux susceptibles de convenir étant trop isolés pour en assurer une surveillance, il est possible que les rampes ne soient pas utilisables cette année. A moins qu'un encadrement soit possible par un jeune qui accepterait d'en prendre la responsabilité.

Les secrétaires de séance  
Thierry DUCLOS et Véronique NACHIN

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MAI 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT – Franck BREUILLARD –Thierry MARANDIN –Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN - - Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Gabriel MAIRE - Yan CHANEY

**Absents** : Jocelyne AUTHIER - Joëlle BERTONCINI excusées

**Procuration** : néant

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé sans observation.

**TARIFS DE L'EAU**

M. Franck BREUILLARD, 4° adjoint, est chargé de présenter une proposition de révision des tarifs de l'eau en parallèle de la modification des prix par Gaz et Eaux dans le cadre du renouvellement du contrat d'affermage.

De nombreux critères sont à prendre en compte :

- la demande des propriétaires de chalets qui considèrent être surtaxés,
- le souci de ne pas pénaliser les collectivités, industriels, agriculteurs ainsi que la fabrication de neige,
- inciter à la réduction de la consommation compte tenu des problèmes d'alimentation de la commune en période de sécheresse,

Pour Gaz et Eaux, la taxe fixe annuelle passera de 27,08 € par an à 22 € mais, dans le cas des immeubles, elle sera calculée par appartement.

Pour la commune, M. BREUILLARD propose de maintenir la taxe fixe à 20,04 € par an et de réduire à 2 les tranches de consommation, soit 0,20 €/m<sup>3</sup> jusqu'à 1.000 m<sup>3</sup> puis 0,10 €/m<sup>3</sup> au-delà.

Il indique qu'il en résultera une baisse pour toutes les catégories d'usagers, à l'exception des propriétaires d'appartements et que les recettes communales annuelles seront en augmentation d'environ 8.000 €. Ce revenu supplémentaire permettra de financer plusieurs objectifs :

- investir dans l'aménagement d'eau non traitée pour les canons à neige afin de réduire les coûts de traitement et préserver l'environnement,
- améliorer le système de traitement pour une meilleure qualité gustative de l'eau
- rechercher de nouvelles ressources.

Après avoir décidé que les tranches de consommation sont à considérer par année et non par semestre, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs proposés par M. BREUILLARD en précisant qu'ils seront applicables à compter du 01 juin 2005.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

A la suite des délibérations des 24 mars et 25 avril 2005, le maire présente le projet détaillé de la procédure de révision simplifiée et l'avenant à passer au contrat d'études conclu entre

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Me COPPI et la commune pour la révision du Plan d'Occupation des Sols selon les procédures de PLU.

L'avenant s'élève à 5.650 € HT et prévoit une procédure de 8 mois pour parvenir à la révision simplifiée qui permettra l'aménagement de la retenue d'eau collinaire au Morond.

Sur la base des explications présentées, le conseil municipal décide de lancer la procédure de concertation qui permettra d'atteindre l'objectif précité et d'accepter l'avenant au contrat d'études proposé par Me COPPI.

Pour le financement des études, le maire rappelle qu'en considération de l'intérêt intercommunal du projet, on avait sollicité l'aide des communes de la station. Il précise qu'à ce jour un accord de principe a été reçu de la commune des Longevilles Mont d'Or et un refus de la Commune des Hôpitaux-Neufs qui, à priori, n'a pas admis la similitude entre l'affaire du POS des Hôpitaux-Vieux et celui de Métabief.

Le conseil municipal confirme ses décisions antérieures et approuvent par 11 pour et 1 abstention (Franck BREUILLARD) l'engagement de la procédure de concertation ainsi que l'avenant au contrat d'études de Me COPPI.

### **PATURAGES COMMUNAUX**

Mme HEBERT, 2° Adjoint, rappelle que deux parcelles de Bellevue ont été louées au Manège du Mont d'Or (ZI3 et ZL1) et que deux autres (ZL3 et ZN3), disponibles à ce jour, ne peuvent pas être louées séparément car elles ne possèdent pas de point d'eau pour abreuver les bêtes.

M. TINGUELY du Manège du Mont d'Or a indiqué qu'il en aura l'usage d'ici 2 à 3 ans, lorsque son projet de poulinière sera en place. Il se propose donc de les prendre en location également et, tant qu'il n'en aura pas l'usage, de les laisser gratuitement à la disposition du syndicat pastoral des Longevilles Mont d'Or, lequel ne peut pas légalement être locataire de la commune de Métabief.

Le conseil municipal accepte sa proposition à l'unanimité et autorise le maire à signer l'avenant à intervenir dans les mêmes conditions que le bail initial.

### **ATELIER COMMUNAL**

L'entreprise SAILLARD a été retenue pour le remplacement des portes de l'atelier municipal. Pour le financement de ce projet, qui s'élève à 15.680 euros, le conseil municipal décide de compléter les crédits de l'article 2313 de cette opération par un prélèvement de 8.000 € sur l'article 020, dépenses imprévues d'investissement.

### **ZONE ARTISANALE**

M. BREUILLARD, 4° adjoint, présente au conseil municipal une demande d'acquisition de terrain en zone artisanale par l'Entreprise VMBT de Métabief.

Il indique que l'Entrepreneur souhaite un lot d'environ 20 ares et qu'il est susceptible d'accepter un prix d'achat de 3,50 €.

Ce lot pourrait être prélevé sur le terrain en bord de route, à acquérir de M. GRESARD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe sur la demande présentée,
- Dit que le prix de vente définitif sera étudié en fonction de la proposition de l'entrepreneur et du coût des frais d'aménagement.

### **HALTE-GARDERIE - CONTRAT ENFANCE**

Mme HEBERT rappelle que le contrat enfance avec la CAF de Besançon est échu depuis le 31/12/2004 et que son renouvellement est prévu dans le cadre intercommunal afin de supprimer la disparité entre le coût de la garde des enfants de Métabief et ceux de l'extérieur (17 % d'écart).

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Elle indique que la consultation des maires des communes voisines a donné des résultats plutôt favorables et que les conseils municipaux devront prendre la décision d'adhérer ou non avant le 22 Juin, date prévue pour la signature du nouveau contrat. La participation des communes serait de 1 € par heure et par enfant.

Les dirigeants de la Halte-Garderie seront invités à établir un règlement intérieur qui sera soumis aux communes. Il définira les priorités d'accueil et leur mode d'application. Il faudra par exemple préciser les conditions d'exclusion des enfants de l'extérieur lorsque les familles des communes adhérentes souhaiteront y inscrire leurs enfants.

Dans l'attente des décisions des communes, le conseil municipal approuve l'évolution proposée pour le contrat enfance à l'unanimité moins une abstention (Michèle BORCA).

### **DIVERS**

**Fondation du Patrimoine** : L'objectif de la Fondation du Patrimoine est de sauvegarder les bâtiments de proximité par des conseils personnalisés, des subventions et des déductions fiscales. Comme elle se charge aussi de la recherche de financements privés pour les projets qui lui sont soumis, le maire propose au conseil municipal d'adhérer afin de solliciter son aide pour mettre en place une souscription destinée à financer la construction d'un clocher comtois sur l'église.

Les frais d'adhésion ne s'élevant qu'à 50 €/an, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune par 11 pour et 1 contre (Véronique NACHIN).

**Cabane de chasse de l'ACCA** : Le Président de l'ACCA a indiqué à la commune que les chasseurs utilisent de moins en moins l'abri du Cernois et que l'ACCA compte résilier l'assurance prise pour cette cabane. Comme elle est également à la disposition des promeneurs, il a proposé à la commune de la reprendre à son compte si elle y trouvait un intérêt, les chasseurs continuant malgré tout à en assurer l'entretien et les réparations.

En s'étonnant de la démarche de l'ACCA pour une affaire aussi modeste (50 € d'assurance par an), le conseil municipal n'envisagera donner une suite que dans la mesure où l'ACCA lui adresse une décision de son Assemblée précisant la cession gratuite de la cabane à la commune.

**Drainage rue des Viscernois** : Pour remédier à l'écoulement des eaux de ruissellement sur la rue des Viscernois (entre les n° 17 et 25), et dans l'attente de l'urbanisation de cette zone, M. BREUILLARD propose de réaliser un simple drain en galets et présente le devis de travaux proposé par l'Entreprise La Montagnarde des Hôpitaux-Vieux (4.339 € TTC). Il est accepté à l'unanimité.

**Ralentisseurs** : Devant l'habitude prise par les automobilistes d'emprunter les trottoirs pour contourner les ralentisseurs, il est décidé de poser des pierres sur chaque accotement afin d'interdire le passage sur les bords.

**Skate Parc** : Le retard pris dans l'aménagement de la Place au départ du télésiège ne permet pas l'installation des rampes de skate cette année sur l'emplacement prévu. D'autres endroits sont évoqués, mais ne conviennent pas du fait de l'absence de revêtement ou des nuisances engendrées (bruit près des habitations).

**Comité des Fêtes** : Un local est recherché par le Comité des Fêtes pour le rangement de son matériel de sonorisation.

**Cadeaux aux personnes âgées** : M. Gaby MAIRE rappelle la décision du conseil municipal d'attribuer un cadeau aux personnes âgées à l'occasion de leur 85° anniversaire. Il indique que cela n'a pas été fait l'an dernier et que Mme DONCK qui était concernée est maintenant décédée, C'est pourquoi il propose au conseil municipal de remplacer le cadeau qu'elle aurait dû avoir par un don équivalent à la bibliothèque de la commune. Le conseil municipal approuve sa proposition à l'unanimité.



**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Les secrétaires de séance  
Bruno MUTIN et Annette RAIMONDO

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 30 JUILLET 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Anne HEBERT - Jocelyne AUTHIER –Thierry MARANDIN –  
Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Gabriel MAIRE - Yan  
CHANEY

**Absents** : Bruno MUTIN – Thierry DUCLOS excusés - Franck BREUILLARD – Véronique  
NACHIN - Joëlle BERTONCINI

**Procuration** : néant

**AMENAGEMENT DE LA FERME DE BELLEVUE**

Après que le conseil municipal ait admis à l'unanimité le caractère urgent de la réunion, tenant aux dates butoir de dépôt des dossiers de subventions, le maire indique que la location de la ferme de Bellevue au Manège du Mont d'Or, pour son utilisation comme poulinière et lieu de retraite des chevaux, nécessite une desserte en électricité et l'aménagement d'un logement (chauffage au bois).

Il présente les devis détaillés qui évaluent la dépense à 24.000 € TTC pour la ligne électrique et une estimation sommaire de 101.250 € HT pour les travaux dans la ferme. Il précise que le loyer qui sera demandé couvrira les travaux. A ce sujet, M. Gabriel MAIRE doute que le loyer avancé, soit 400 € par mois pour toute la ferme, permette de couvrir l'ensemble des travaux qui seront réalisés.

A la demande de M. Gabriel MAIRE, il est précisé que l'occupation de la ferme sera continue, hiver comme été. Par contre aucune réponse ne lui est apportée en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, notamment l'hiver du fait de l'absence d'accès.

Le maire précise encore qu'une subvention de 50 % doit être obtenue au titre de la sauvegarde du pastoralisme et que le logement nécessaire qui sera créé au-dessus de la grange sera totalement indépendant du logement du berger.

Il souhaite enfin qu'un plan de financement soit établi afin de fixer exactement le loyer à demander et propose au conseil municipal de délibérer sur ce projet.

Après avoir rappelé que le bail actuel ne met que l'écurie à la disposition du loueur, évoqué la transformation du logement du berger en chambre d'hôtes et déclaré que les contrats (compromis ou bail) devront être signés avant le démarrage des travaux, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le principe d'aménagement de la ferme de Bellevue.
- Approuve les devis présentés pour amener l'électricité, d'un montant total de 23.985,02 € TTC,
- Précise qu'il conviendra d'y ajouter une gaine téléphonique,

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

- Décide de mettre en place le financement nécessaire sur le budget 2005 de la commune,
- Sollicite l'octroi d'une subvention pour l'amélioration pastorale,
- S'engage à réaliser les travaux dans le délai qui sera fixé par la décision attributive,
- S'engage à assurer la part d'autofinancement pour la réalisation intégrale du projet,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et actes relatifs à ce projet.

**Mme Jocelyne AUTHIER, devant s'absenter pour des obligations personnelles, quitte la séance. Restent 8 présents, le quorum est toujours réuni.**

### **LOTISSEMENTS ET REPRISE DES RESEAUX**

Allée des Vouches : le conseil municipal approuve le programme de travaux comprenant l'ensemble des réseaux habituels et notamment une voirie de 5 m et 2 trottoirs de 1,50 m avec bordures, lesquelles sont plus sécurisantes pour les piétons que les caniveaux. Le conseil municipal approuve la convention de transfert de ces réseaux à la commune, dès la délivrance des certificats de conformité, à l'unanimité moins une abstention (Christophe REGNIER qui doute de la suffisance de dimensionnement des réseaux secs).

Champs Coiteux 4 : Le programme de travaux et la convention de transfert des réseaux est acceptée également pour le lotissement Champs Coiteux 4 de 9 parcelles projeté par Mont d'Or Immobilier. Toutefois, le conseil municipal souhaite suggérer la réalisation d'espaces verts et de jeux. C'est pourquoi il demandera à rencontrer les auteurs du projet afin d'en discuter.

### **DIVERS**

**Acquisition d'un bien par voie de préemption** : Conformément à l'article L 2122.23 du CGCT, le maire indique au conseil municipal qu'il a décidé d'user de la délégation de pouvoirs qu'il détient du conseil municipal pour acquérir par voie de préemption la partie de la parcelle AD n° 117 classée en zone 2NA.

**Vente de bois** : M. Thierry MARANDIN propose au conseil municipal une vente amiable des deux lots de châblis dénombrés sur le terrain communal (lot 1 de 23,80 m<sup>3</sup>, lot 2 de 38 m<sup>3</sup>) respectivement à M. DA ROCHA et BOURDIN. Il propose un prix de 15 € pour le premier et 75 € pour le second, ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Voie** : M. MARANDIN demande ensuite qu'un empiérement soit fait des parties les plus dégradées du chemin Cattet, principalement sur la partie plate avant le pied de la Renversée.

M. Yan CHANEY propose de peindre d'urgence la bordure réalisée pour l'écoulement des eaux au début du Chemin du Pouillet. Cette bordure en traversée de route représente un danger certain pour les cyclistes.

M. Gabriel MAIRE félicite les responsables du fleurissement de la commune pour le résultat obtenu cette année.

Les secrétaires de séance  
Thierry MARANDIN et Annette RAIMONDO

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Gabriel MAIRE - Yan CHANEY - Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN - Joëlle BERTONCINI

**Absents** : néant

**Procuration** : néant

**AMENAGEMENT FORESTIER 2003/2022**

Sur l'invitation du maire, M. GIRARD de l'Office National des Forêts présente le bilan des 20 ans de la gestion précédente puis sa proposition de renouvellement pour les années 2003 à 2022.

Les adjonctions successives ont porté la surface de la forêt soumise au Régime Forestier de 154 à 211 ha. La révision du parcellaire a conduit à un découpage de la forêt en 24 parcelles numérotées de 1 à 24.

Pour ce qui est de l'exploitation, la tempête de 1999 a entraîné un dépassement du volume de coupes prévues dans l'aménagement forestier (6.984 m<sup>3</sup> de châblis en 1999 et 2000, soit l'équivalent de 7 années de coupes) sans toutefois que cela réduise la possibilité de coupes pour le programme 2003/2022. Le comptage effectué a fixé la nouvelle possibilité à 1.200 m<sup>3</sup> par an (1.030 de résineux et 170 de feuillus) soit une recette estimée à 37.188 € par an (moyenne de 35 €/m<sup>3</sup> pour les sapins et 40 €/m<sup>3</sup> pour les épicéas).

En ce qui concerne les travaux d'entretien et d'investissement, M. GIRARD estime le coût annuel à 2.700 € par an, soit 800 € pour l'entretien des clôtures et du parcellaire, 6.280 € pour les travaux de dégagement, dépressage et plantations et 1.233 € pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures (chemins et pistes de vidange).

A propos de la pression touristique sur la forêt, M. HENRIET souhaite attirer l'attention des élus sur la nécessité de faire respecter les règlements en ce qui concerne les aménagements nouveaux. Il a par exemple dû intervenir pour faire arrêter la création de nouvelles pistes de VTT sans qu'aucune demande d'autorisation n'ait été présentée ni auprès de la commune ni auprès de l'ONF.

Après avoir remercié MM GIRARD et HENRIET pour leur exposé, le conseil municipal, sur la proposition du Maire, approuve à l'unanimité les dispositions du nouvel aménagement forestier 2003/2022 qui vient d'être présenté et demande sa mise en application. En marge de cette affaire, M. HENRIET précise encore que la location de pâturages communaux soumis au Régime Forestier doit faire l'objet d'une convention tripartite entre le propriétaire, le loueur et l'ONF, procédure qu'il conviendra de respecter pour la pâture de Bellevue.

**HALTE-GARDERIE**

Le Maire rappelle être intervenu en assemblée de la Communauté de Communes afin d'attirer l'attention des élus sur la nécessité de créer des structures d'accueil pour la pe-

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

tite enfance. Il rappelle aussi qu'une proposition avait été adressée aux communes voisines de Métabief, afin de solliciter leur participation au fonctionnement de la halte-garderie des Marmottes, mais qu'elles ont toutes refusées.

C'est pourquoi il convient de donner une priorité d'accueil aux enfants de Métabief et il remercie Mme la Vice-Présidente de l'association et M. BOIREAU, trésorier, de bien vouloir présenter le règlement intérieur qu'ils ont établi à sa demande.

Pour ce qui concerne l'année scolaire 2005/2006, ils indiquent qu'il n'est pas prévu de remettre en cause les inscriptions prises début Septembre 2005 mais que la priorité aux enfants de Métabief sera accordée dès les inscriptions pour l'année 2006/2007, lesquelles seront à faire par courrier avant le 30 Juin 2006.

### **AGENCE POSTALE**

L'Association des Maires de France et La Poste ayant signé un protocole d'accord relatif à l'organisation des Agence postales, le maire indique au conseil municipal avoir sollicité l'application de cet accord pour l'Agence Postale de Métabief et présente la nouvelle convention à intervenir.

Si l'amplitude d'ouverture permet de porter l'indemnité de 557 à 800 € par mois, le conseil municipal constate que les dépôts et les retraits sont réduits à 300 € par semaine, ce qui est très inférieur aux opérations constatées actuellement. C'est pourquoi il sollicitera les parlementaires afin de leur proposer de négocier avec la direction de La Poste une modulation du montant des opérations autorisées.

Dans l'attente de cette évolution, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par La Poste, avec effet dès le mois en cours.

### **ZONE ARTISANALE**

M. BREUILLARD, 4° adjoint, présente au conseil municipal une nouvelle demande de terrain en zone artisanale présentée par l'Entreprise VMBT de Métabief.

Après avoir sollicité un terrain de 20 ares, l'Entrepreneur lui a indiqué que 12 ares seraient suffisants et qu'il souhaite une nouvelle décision du conseil municipal allant dans ce sens, son offre d'acquisition au prix de 3,50 € étant maintenue.

Comme indiqué précédemment, ce lot pourrait être prélevé sur le terrain en bord de route, à acquérir de M. GRESARD.

Le conseil municipal, cet exposé entendu, confirme son accord de principe pour céder à l'entreprise VMBT un terrain d'environ 12 ares à prélever dans la zone artisanale, dit que le prix de vente sera net de TVA et que le prix définitif sera étudié en fonction de la proposition de l'entrepreneur et des éventuels coûts d'aménagement.

### **PROJET DE LOTISSEMENT MONT D'OR IMMOBILIER**

A la suite d'une rencontre avec l'Agence Foncière destinée à étudier le programme de travaux établi pour le lotissement projeté par l'Agence Mont d'Or Immobilier, le maire indique que deux conditions doivent être posées pour l'acceptation de la convention de transfert de réseaux.

La première concerne la cession gratuite à la commune des lots 11 et 12 situés à l'extrémité des voiries du lotissement et qui sont nécessaires à l'extension de la zone 2NA, La seconde concerne la réalisation d'une bordure de trottoirs A2 de chaque côté des voiries afin de mieux sécuriser la circulation des piétons.

En ce qui concerne l'alimentation en eau, la conduite Ø 60 sous la voirie Nord peut être tolérée à condition que la conduite Ø 125 sous la voirie Sud soit prolongée au même diamètre par les lotisseurs ultérieurs afin de réaliser un bouclage avec le réseau de la rue des Viscernois qui est également en Ø 125.

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions proposées ainsi que la signature de la convention de transfert des réseaux après qu'elle ait été modifiée pour tenir compte des décisions ci-dessus.

### **PLU – MISSION D'ETUDES SUPPLEMENTAIRES**

Le maire rappelle le souhait qui avait été formulé au début de la révision du POS, à savoir s'adjoindre les services d'un urbaniste spécialisé dans l'aménagement des stations de montagne.

Il présente ensuite l'offre qu'il a sollicitée de Mme MAIRONI, architecte à AIME en Savoie, ainsi que le cahier des charges établi. Il indique enfin que la DATAR est susceptible d'accorder une subvention sur le Fonds national d'aide à l'aménagement et au développement du Territoire, égale à 80 % des honoraires fixés à 16.000 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 1 contre (Franck Breuillard) et 2 abstentions (Thierry MARANDIN et Yan CHANEY)

- accepte l'offre de Mme MAIRONI à condition que la réflexion sur les déplacements intègre également la circulation des cyclistes et que les contacts prévus avec la Chambre de Commerce pour dresser le bilan de l'activité commerciale soient complétés par des contacts avec la Chambre d'Agriculture afin de prendre également en compte l'activité agricole,
- sollicite une subvention de la DATAR sur les fonds d'aide à l'aménagement et au développement du Territoire,
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires en portant en dépenses la somme de 19.136 euros sur l'article 202 et en recettes la somme de 12.800 € à l'article 1381, la différence étant complétée par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

### **RESEAU D'EAU POTABLE**

Franck BREUILLARD présente un projet d'amélioration du réseau d'eau à partir des réservoirs des téléskis. Il consiste à alimenter séparément les deux réservoirs. Celui de 600 m<sup>3</sup> sera équipé d'un traitement au chlore et servira à la distribution de l'eau pour les habitants, celui de 150 m<sup>3</sup> sera réservé à l'alimentation des canons neige. Une ligne de télégestion sera installée également.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de 108.000 € HT, sollicite le concours financier du Département et de l'Agence de l'Eau ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre de la DDAF pour un montant d'honoraires de 1.294 € HT.

Des crédits seront inscrits au budget de l'eau 2005 en dépenses et recettes, lesquelles comprendront l'emprunt nécessaire à l'équilibre de l'opération.

### **LOCATION DE LA SALLE PAUL CHARLIN**

Devant les difficultés rencontrées pour faire respecter les conditions d'application des tarifs de location de la salle, le conseil municipal décide de modifier dès aujourd'hui les prix et les conditions de réservation de la façon suivante :

Location pour les habitants : 35 € par jour - pour les autres : 100 € par jour

Chaque locataire devra déposer une caution de 150 € en espèces et une assurance responsabilité civile à son nom établie pour l'occasion. La consommation électrique sera mise à la charge du locataire. Le relevé du compteur sera effectué avec le locataire lors de l'état des lieux avant et après la location.

Les associations auront un accès gratuit pour toutes leurs activités jusqu'à l'adoption d'un règlement spécifique. A leur propos, M. MUTIN souhaite que l'on insiste sur la nécessité de rendre la salle en parfait état de propreté.

# DEPARTEMENT DU DOUBS

## MAIRIE DE METABIEF

Durant la saison hivernale, et à compter du 01/12/2005, les tarifs individuels seront de 1,22 € pour les enfants, 2,29 € pour les adultes et 1,68 € par personne pour les groupes.

### **DIVERS**

**Gardiennage Eglise :** Le conseil municipal accepte la revalorisation de l'indemnité fixée par la Préfecture, soit 114,16 € par an au lieu de 111,58 €.

**Création d'un parking à l'école :** Le conseil municipal retient l'offre de l'Entreprise CHA-GROT de Frasne pour la création d'une plateforme derrière l'abribus, permettant le stationnement de 6 voitures.

**Aménagement de places pour handicapés et de ralentisseurs :** le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la Direction Départementale de l'Équipement pour l'aménagement de 6 places de stationnement pour handicapés sur la place Xavier Authier (4.500 € HT) et la construction de 2 ralentisseurs au centre du village (15.000 € HT) afin de créer une zone de circulation à 30 km/h devant la mairie et l'école.

La D.D.E. sera sollicitée pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

**Entretien des chemins ruraux :** Thierry MARANDIN souhaite que la commune procède à la réfection du chemin Sud du Pouillet (qui donne accès au terrain mis à la disposition des scouts) et de celui qui mène au pied de la Renversée depuis le Bois du Roi.

**Jumelage :** Bruno MUTIN informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra fin Octobre afin de discuter du renouvellement de l'échange de produits régionaux (huîtres).

Les secrétaires de séance  
Bruno MUTIN et Thierry DUCLOS

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Gabriel MAIRE - - Thierry DUCLOS - Véronique NACHIN - Joëlle BERTONCINI

**Absents** : Yan CHANEY excusé

**Procuration** : néant

**CONVENTION AVEC T.D.F.**

Le remplacement du télésiège du Morond entraîne l'obligation de déplacer l'antenne de télévision afin de libérer un espace suffisant pour le débarquement des skieurs. Des négociations sont donc intervenues avec TDF et un accord a été conclu par lequel TDF prend en charge le coût total de l'opération (433.000 €) à la condition que la commune accorde la gratuité de l'occupation du terrain communal pendant une durée de 50 ans. Les travaux ne devant être réalisés qu'en 2006, un avenant au bail de courte durée est proposé dans les mêmes conditions que le bail échu.

Le maire rappelle au conseil municipal que le bail échu en 2005 et son avenant proposé pour 2006 sont assortis d'un loyer de 609 € par an et que la perte occasionnée par l'abandon de ce loyer dans le bail à long terme reste sans commune mesure avec la dépense consentie par TDF. Il indique encore que la commission communale souhaiterait limiter à 30 ans la durée du bail à intervenir, période qui correspond mieux à la durée habituelle des amortissements immobiliers et, à titre d'information, que le bail concernant le site de Foncine fixe le loyer à 113 € par an.

Inviter à passer au vote, le conseil municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions (Véronique NACHIN, Christophe REGNIER et Thierry MARANDIN) accepte le projet de bail présenté par TDF en ramenant toutefois sa durée à 30 ans et accepte l'avenant à intervenir dans l'attente du déplacement de l'antenne et de la signature du bail emphytéotique.

**LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le projet de vente par Mme DUBREZ de la parcelle AD 117 à un particulier a conduit la commune à user de son droit de préemption sur la partie constructible de ce terrain afin de ne pas compromettre son projet de lotissement.

Cette décision a amené le propriétaire, comme la loi l'y autorise, a demandé à la commune d'acquérir la totalité de la parcelle, soit 41a 98 ca dont les ¾ en zone ND.

Dans cette optique, le maire a demandé l'estimation foncière de ce terrain au service des Domaines et celle-ci conclut à un prix conforme au marché immobilier. C'est pourquoi il propose au conseil municipal d'accepter cette acquisition et de voter les crédits nécessaires.

Conscient de l'importance de cette parcelle pour la réalisation complète de son projet de lotissement, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle AD 117 au prix de 68.610 € et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget lotissement de la commune. Le financement de cette dépense sera assuré par un prêt relais ou l'utilisation de la ligne de trésorerie en vigueur.



# **DEPARTEMENT DU DOUBS**

## **MAIRIE DE METABIEF**

### **FERME DE BELLEVUE**

Le maire propose de revenir sur le projet adopté à la réunion du 30 juillet afin que le dossier de demande de subvention soit recevable.

Il convient de confirmer la vocation pastorale en limitant la location à la période d'estive, soit de mai à octobre, de préciser qu'il n'y aura pas d'autres recherches de financement que le dossier déposé à la Chambre d'Agriculture et que la commune assurera l'autofinancement complémentaire.

A propos des conditions d'occupation, Thierry MARANDIN souhaite que l'on ménage la possibilité pour la commune d'occuper l'ancien logement même s'il est incus dans le bail de location.

Le maire indique aussi que la durée du bail n'est pas encore fixée et Mme HEBERT confirme que les travaux ne seront pas engagés avant d'avoir obtenu l'accord de subvention et l'engagement du locataire sur le loyer qui sera fixé au bail.

Elle rappelle que les travaux sont estimés à 150.000 € et qu'ils devraient être subventionnés à 50 %, soit une charge de 75.000 € pour le budget communal.

Ces explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité, - Approuve les modifications à apporter aux conditions de financement du projet et à la durée de location,

- Confirme le contenu du projet, à savoir :

- l'amenée de l'électricité jusqu'à la ferme (printemps 2006)
- l'aménagement d'un logement (2006)
- les travaux de débroussaillage des pâtures et la création d'un point d'eau (2006 ou 2007)

- Décide de limiter l'occupation de la ferme à la période d'estive, soit de Mai à Octobre,

- Confirme qu'il n'aura pas d'autres aides financières que celle sollicitée auprès de la Chambre d'Agriculture,

- S'engage à assurer l'autofinancement complémentaire sur le budget de la commune.

### **CONTRAT ENFANCE CAF**

Le maire rappelle au conseil municipal le débat de la séance précédente concernant le règlement intérieur de la halte-garderie « Les Marmottes » et le refus de participation donné par les communes voisines de Métabief malgré l'accueil d'enfants domiciliés chez elles.

Il indique ensuite avoir attiré l'attention de l'assemblée de la Communauté de Communes sur le problème que ne manquera pas de soulever l'accroissement du nombre de jeunes enfants rendu inéluctable par la réalisation de lotissements dans la plupart des communes de la Communauté. C'est pourquoi il souhaite que la Communauté de Communes réfléchisse sérieusement à la nécessité de créer des structures de garde.

Il présente ensuite l'avenant proposé par la Caisse d'Allocations Familiales pour la prolongation du Contrat Enfance de la commune pour les années 2005, 2006 et 2007, lequel est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité (Mme BORCA intéressée par cette affaire n'a pas pris part au vote).

### **P.L.U.**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande présentée par la Sté OREX concernant l'immobilier de loisirs. Déclarant que la modernisation de l'économie locale sera difficile à tenir sans la réalisation de lits banalisés supplémentaires, elle indique être Intéressée par la construction de 1000 à 1500 lits touristiques et souhaite connaître la position du conseil municipal au sujet du terrain pressenti.

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

Le maire rappelle les discussions déjà intervenues en réunion de travail et les divergences qui sont apparues. Il précise être très favorable à ce projet à condition qu'il réponde bien aux idées développées dans le PLU et avoir proposé à M. LEBRASSEUR, dirigeant de la Sté OREX, de venir présenter son projet devant le conseil municipal avant d'inviter celui-ci à répondre à la question posée.

Si Gabriel MAIRE est convaincu de l'intérêt de ces lits supplémentaires pour les commerces de la station, Thierry MARANDIN pense par contre qu'on perdra des espaces verts d'une grande importance pour l'agriculture et que l'opération ORIL (Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs) était censée répondre à la demande de logements banalisés.

Le maire déclare que l'ORIL ne concernera pas plus de 86 logements sur Métabief, ce qui est trop peu pour obtenir un résultat probant et qu'il faudra réfléchir à des mesures incitatives comme des exonérations fiscales en faveur des loueurs de meublés.

Gabriel MAIRE rappelle pour sa part qu'à son initiative la commune a engagé un programme de défrichement des pâturages communaux non entretenus et que les espaces gagnés étaient destinés à compenser les surfaces nécessaires au développement touristique.

### **VOIRIE RUE DES VISCERNOIS**

Franck BREUILLARD tient tout d'abord à souligner la patience des riverains qui ont subi les contraintes liées aux travaux et à leur durée. Il en vient ensuite au problème des accès des riverains sous la rue des Viscernois, accès rendus plus pentus du fait du rehaussement de la chaussée et des trottoirs. Le cas le plus flagrant (M. BOUVARD) a été résolu en effectuant les travaux nécessaires. Pour M. GRESILLON, une solution est attendue des techniciens et pour le Portillo il souhaite que le conseil municipal donne son avis sur la situation. S'il y a réellement une difficulté pour accéder à la rue des Viscernois, il pourrait être nécessaire que la commune prévoie également des travaux d'amélioration.

Le conseil municipal ne souhaitant pas se prononcer sans des conseils avisés, il est convenu de présenter le problème à la DDE.

### **PARTICIPATION AUX ACTIVITES SPORTIVES**

Le maire rappelle au conseil municipal les séances des 03 décembre 2001, 14 janvier et 18 novembre 2002, 25 avril 2005, au cours desquelles des discussions et des décisions sont intervenues en matière d'activités sportives et de participations de la commune.

Afin de supprimer les imprécisions qui demeurent, il propose de revenir sur les décisions antérieures et propose les participations suivantes :

Tennis municipaux : gratuité jusqu'à 18 ans inclus au 31 décembre de l'année.

Ski alpin : prise en charge de 70 % du coût du forfait saison promotionnel, quelque soit la date d'acquisition, jusqu'à 18 ans inclus au 31 décembre de l'année en cours. Interrogé sur les conditions de résidence, le conseil municipal décide par 8 voix contre 5 (Gabriel MAIRE, Anne HEBERT, Joëlle BERTONCINI, Jocelyne AUTHIER, Annette RAIMONDO) que les forfaits ne seront accordés qu'aux familles ayant plus d'un an de résidence effective sur la commune. La participation n'est pas cumulable avec la participation ski de fond.

Ski de fond : prise en charge de 70 % du coût de la vignette « saison Haut-Doubs », quelque soit la date d'acquisition, jusqu'à 18 ans inclus au 31 décembre de l'année en cours. La participation n'est pas cumulable avec la participation ski alpin

Judo – Danse – Equitation : Prise en charge de 70 % des cours collectifs, plafonnée à 90 euros par activité et par an (frais de licence exclue) dans la limite de deux activités par élève parmi les trois citées et jusqu'à 18 ans inclus au 31 décembre de l'année en cours..

# DEPARTEMENT DU DOUBS

## MAIRIE DE METABIEF

### DIVERS

**Maintien en route nationale de la Voie Sacrée Bar-Le-Duc/Verdun** : Le conseil municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions (Annette RAIMONDO, Véronique NACHIN et Gabrielle MAIRE) accepte de répondre favorablement à la demande de M. LUX, Maire de Verdun et Conseiller Général, sollicitant le soutien des communes pour que la Nationale Bar-Le-Duc / Verdun ne soit pas déclassée en égard à son importance historique.

**Demandes de subventions** : Le conseil municipal maintient son principe de ne pas revoir en cours d'année la liste des associations subventionnées par la commune.

**Secours sur les pistes de ski : renouvellement du contrat pour les évacuations par ambulances** : Le contrat conclu avec les ambulances mortuaciennes et pontissaliennes sera renouvelé pour l'hiver 2005/2006 dans les mêmes conditions que le contrat précédent.

**Villes et Villages Fleuris** : Le maire tient à présenter le palmarès des Villes et Villages Fleuris 2005 et la sixième place obtenue par Métabief au concours départemental. Il mentionne bien entendu le rôle de Bruno MUTIN, 1<sup>er</sup> adjoint, dans cette affaire et le remercie de son travail et des résultats obtenus.

**Vente de bois** : Thierry MARANDIN informe le conseil municipal d'une vente de bois supplémentaire pour répondre aux demandes de bois de chauffage des habitants. Elle se tiendra en mairie le 03 Novembre et le détail des lots sera disponible en mairie très prochainement.

**Cour de l'école** : Franck BREUILLARD souhaite attirer l'attention du conseil municipal sur la volonté des enseignants d'appliquer à la lettre les règles de sortie des élèves. Ces règles veulent en effet que les enfants quittent la cour de l'école dès la fin de la classe, d'une part parce qu'ils n'ont plus rien à y faire et d'autre part pour libérer les enseignants et dégager leurs responsabilités.

Il regrette que les enfants qui attendent un bus ou leurs parents ne puissent pas y demeurer et être ainsi à l'abri des risques de la circulation.

En réponse, le maire l'informe que la surveillance des élèves qui attendent les transports scolaires pourraient, par convention entre la Communauté de Communes et l'Académie, rester sous la surveillance des enseignants, mais que les élèves domiciliés à Métabief doivent regagner leurs domiciles dès la sortie des classes.

Les secrétaires de séance  
Anne HEBERT et Annette RAIMONDO

le Maire,  
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2005**

**Présents** : Gérard DEQUE - Bruno MUTIN – Anne HEBERT - Jocelyne AUTHIER – Franck BREUILLARD – Thierry MARANDIN – Christophe REGNIER - Annette RAIMONDO - Michèle BORCA - Gabriel MAIRE - Véronique NACHIN - Joëlle BERTONCINI - Yan CHANEY

**Absents** : Thierry DUCLOS excusé

**Procuration** : néant

**P.V. SEANCE DU 19 OCTOBRE 2005**

M. Gabriel MAIRE réfute le texte concernant son intervention lors du débat sur le projet de construction de lits touristiques et souhaite qu'il soit modifié de la façon suivante :  
« Gabriel MAIRE pense utile de réfléchir sur le projet. Voir l'intérêt des retombées financières pour la commune et les commerces. Peser le pour et le contre. Il rappelle que le défrichement des pâturages communaux avait été programmé pour compenser la surface des terres affectées aux équipements touristiques. »

**LOTISSEMENTS CHAMPS COITEUX 4 et AU CŒUR DES PRES**

A propos du lotissement Champs Coiteux 4, comprenant 9 lots à construire, le maire présente le Plan d'Occupation des Sols et fait remarquer qu'un emplacement réservé est inscrit dans l'angle Sud-Ouest du lotissement pour la création d'un chemin de desserte agricole. Or, une opportunité d'acquisition de terrain s'étant présentée à la commune il y a déjà plusieurs années, l'accès a été réalisé en limite extérieure du lotissement et l'emplacement réservé n'a plus lieu d'être.

C'est pourquoi il propose au conseil municipal de renoncer à l'emplacement réservé n° 13, pour sa partie incluse dans le lotissement, mais de prévoir cependant un élargissement du chemin existant afin de lui donner une emprise de 4 m.

Il indique aussi que le réseau d'eau potable de l'Avenue des Grands Champs ne permet pas au lotisseur de réaliser une défense incendie conforme aux normes en vigueur et propose d'accepter que cette desserte soit différée jusqu'à la réalisation du lotissement voisin, sans doute dans le courant de l'année 2006, et présente ce 2° projet comprenant 20 maisons individuelles.

Mme NACHIN regrette son ampleur qui entraînera circulation et bruit supplémentaires et qui fera perdre l'esprit de village à la commune, sans compter le projet touristique de 1.500 lits qui va multiplier la population. Elle trouve une disproportion entre le nombre de maisons d'habitation et les services existants et cite en exemple le manque de places pour la garde des enfants.

Le maire lui fait alors remarquer que ce projet est tout à fait conforme au POS et que cette extension était donc une volonté du conseil municipal précédent. D'ailleurs d'autres zones identiques existent encore sur la commune.

M. Thierry MARANDIN est d'avis de tenir compte de ces réflexions dans le cadre de l'élaboration du PLU car il faut prendre conscience que ce n'est pas parce que ces zones à bâtir

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

n'ont pas évoluées depuis 10 ans qu'elles ont perdu pour autant leur vocation de zone constructible.

Ces propos entendus, le conseil municipal,

- approuve les documents présentés,
- décide de renoncer à l'emplacement réservé n° 13 pour sa partie incluse dans le périmètre du lotissement 'Champs Coiteux n° 4',
- sollicitera une cession gratuite de terrain du lotisseur afin de donner une emprise de 4 m au chemin de desserte agricole existant ,
- accepte que la défense incendie du lotissement 'Champs Coiteux 4' ne soit réalisée que dans le cadre de la viabilité du lotissement 'Au cœur des prés', et au plus tard le 01 août 2006.
- approuve à l'unanimité la convention de réseaux à intervenir pour le lotissement 'Au Cœur des Prés' et notamment le transfert à la commune de la totalité de la voirie, y compris les emplacements réservés au raccordement sur les parcelles voisines.

Concernant le futur lotissement communal, une réunion de travail est prévue la 1<sup>ère</sup> semaine de Janvier.

### **REVISION SIMPLIFIEE DU POS**

Le conseil municipal,

Vu le dossier de révision simplifiée mis au point, soumis à enquête publique du 10 octobre au 10 novembre 2005 inclus,

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sans réserve de Madame le Commissaire Enquêteur en date du 23 novembre 2005,

Vu le bilan tiré par Monsieur le Maire en date du 07 décembre 2005 au terme de la concertation

- Prend acte du bilan de la concertation et dit que la concertation ne conduit à aucune évolution du contenu du projet,
- Approuve la révision simplifiée du POS de Métabief selon dossier joint,
- Charge le Maire de procéder aux mesures de publicité et d'information relatives à la présente délibération, édictées par le Code de l'Urbanisme

### **ZONE ARTISANALE**

Le maire rappelle que l'acquisition de la parcelle AC 18 avait été ajournée par le Notaire qui était dans l'attente du règlement de succession de l'un des indivisaires décédé.

Il indique ensuite qu'il est préférable d'indemniser l'exploitant afin de libérer la parcelle de tout bail de location et permettre son utilisation dès qu'un projet sera adopté. Dans l'intervalle il précise qu'il sera toujours possible de la louer sous couvert d'un bail précaire.

Il indique enfin qu'une division ancienne dans le cadre d'un plan d'alignement avait isolé une petite parcelle de 38 m<sup>2</sup> en bord de route et en propose l'acquisition dans le même temps.

Le conseil municipal accepte l'ensemble des propositions du maire, vote au profit de l'exploitant une indemnité de 1.340,32 € calculée sur les bases fournies par la Chambre d'Agriculture, proposera aux indivisaires l'acquisition de la parcelle AC 21 au prix de 4,50 € par m<sup>2</sup>

### **SECOURS SUR LES PISTES DE SKI**

Le conseil municipal vote ainsi qu'il suit les frais de secours sur les pistes de ski pour l'hiver 2005/2006 :

#### **I) ski alpin**

tarif forfaitaire
-------------------

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
MAIRIE DE METABIEF**

39 €	pour le front de neige et pour les soins sans évacuation
158 €	pour les zones rapprochées
276 €	pour les zones éloignées
554 €	pour les zones hors pistes balisées et les pistes fermées

tarif unitaire horaire TTC pour les secours sur des secteurs éloignés non accessibles gravitairement depuis les remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.	
35,00 €	pisteur-secouriste
139,00 €	chenillette
20,00 €	scooter
22,00 €	véhicule 4 * 4

**II) ski de fond**

tarif forfaitaire	
50 €	intervention sans rapatriement
150 €	sur les pistes balisées
250 €	en dehors des pistes balisées

M. BREUILLARD propose que les fiches d'évacuation soient complétées par les dates et lieux de naissance des personnes secourues afin de faciliter le recouvrement des frais engagés.

**DIVERS**

**Enlèvement d'une haie sur le domaine public :** Le maire indique que M. MUTIN, 1<sup>er</sup> adjoint, n'a pas pu obtenir d'un propriétaire qu'il enlève une haie plantée sur le domaine public et qui gêne la voirie et l'éclairage public.

C'est pourquoi il envisage d'engager une demande en injonction de faire auprès du Juge de proximité. Le conseil municipal rejette cette proposition par 5 voix contre, 4 pour et 4 abstentions et propose que le personnel communal se charge de ce travail pour autant où des équipements spéciaux ne soient pas nécessaires.

Avant d'engager les travaux, il est toutefois convenu de contacter le propriétaire mis en cause afin de fixer une échéance ferme pour résoudre cette affaire.

**Demandes de subventions pour un projet Handiski :** Le conseil municipal prend connaissance du projet handiski établi par M. Cedric SIRON et de la proposition du maire, d'une part d'accorder une subvention de 500 € pour l'acquisition de matériel, et d'autre part de laisser l'association disposer du garage du centre VTT pour le rangement de ses équipements.

Le conseil municipal approuve l'initiative de M. SIRON et les dispositions prises par le maire, mais, en ce qui concerne la demande de subvention, reporte sa décision à la séance de présentation du budget primitif 2006.

**Demande de subvention pour la bibliothèque de l'école :** Comme pour l'affaire précédente, le conseil municipal décide de discuter de la subvention à attribuer à la bibliothèque de l'école à l'occasion de l'établissement du B.P. 2006.

**Eau potable – amortissement des études :** Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ramener à 5 ans la durée d'amortissement des études liées au renouvellement du contrat d'affermage du réseau d'eau potable de la commune.

**Prise en charge des cercueils :** Le maire invite le conseil municipal à décider s'il souhaite renouveler la prise en charge des cercueils pour les habitants principaux, et attire l'attention sur le

## **DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF**

fait qu'il ne faudrait pas que la commune se substitue à la garantie obsèques que les familles peuvent avoir souscrites.

Après discussion, le conseil municipal accepte de renouveler cette mesure en faveur des habitants et fixe le montant maximum à 1.000 € par décès.

**Prise en charge visite périodique permis PL :** La détention du permis PL étant un impératif imposé au personnel technique, le conseil municipal décide de prendre en charge les honoraires médicaux liés à la visite périodique obligatoire pour le renouvellement de ce permis.

**Annulation de secours sur les pistes :** Le conseil municipal accepte d'annuler la facture de 152 € établie à la suite de l'évacuation d'un enfant (fiche d'évacuation n° 0535 – titre n° 82) car le père a été reconnu surendetté.

**Annulation d'une location de salle :** Le conseil municipal accepte d'annuler la facture de 121,96 € (titre n° 113 du 13/07/01) établie pour la location de la salle Paul CHARLIN le 27 mai 2001, les poursuites s'étant révélées infructueuses.

**Demande d'acquisition de terrain :** Le conseil accepte de céder à M. DEPRAZ, propriétaire d'un chalet 1 Avenue Gai Matin, la parcelle contiguë à sa propriété et cadastrée section AB n° 191. Cette parcelle de 82 m<sup>2</sup> dont la commune est propriétaire depuis la reprise de la voirie sera cédée au prix de 15 €/m<sup>2</sup>, soit 1.230 €.

**Remplacement des portes de la Halte-garderie :** Un devis de 4.039,25 € a été obtenu de l'entreprise GAULARD de Malpas pour le remplacement des deux portes d'entrée de la halte-garderie. D'autres prix seront demandés avant de prendre une décision.

**Demande d'acquisition de terrain rue de la Forge :** M. LACROIX, garage de la Renversée, sollicite l'acquisition de la parcelle AK 49 ainsi que d'une partie à définir de la parcelle AK n° 68. Elles sont situées de part et d'autre du garage et lui seraient utiles pour l'agrandissement de son entreprise. Le maire indique que la vente de la parcelle AK 49 nécessiterait un déplacement de la voirie communale sur un terrain qu'il faudrait acquérir à M. LHOMME. Le conseil municipal est favorable à la demande présentée mais ne prendra pas d'engagement à la présente séance. Il est nécessaire au préalable de résoudre les problèmes évoqués.

**Projet de rénovation de la Mairie de Métabief :** le projet modifié s'élève à 416.486 € HT et comprend la réfection de la mairie et l'aménagement d'une salle de réunion dans le local artisanal vacant, au rez-de-chaussée du bâtiment. Malgré le niveau élevé de ce projet le conseil municipal l'approuve à l'unanimité moins une abstention (Véronique NACHIN) et sollicitera une subvention du Conseil Général du Doubs (28.500 €) en complément de l'aide déjà obtenue de la Région (6.750 €). Un emprunt de 380.000 € complètera le financement. La TVA sera préfinancée sur la ligne de trésorerie.

**Stationnement hiver 2005/2006 :** M. Bruno MUTIN informe le conseil municipal des dispositions prises pour le stationnement durant l'hiver 2005/2006 : le fond de la Place Xavier Authier sera affecté aux stationnements des véhicules du personnel des services de la station (remontées mécaniques, école de ski), le stationnement sur la place sera interdit la nuit pour permettre le déneigement, les campings-cars seront stationnés à gauche de l'Avenue du Bois du Roi après le télé-ski du Tertre.

Il termine en indiquant qu'il a rappelé à un employé communal que le temps de travail ne doit pas être occupé à autre chose que la bonne exécution des travaux communaux, sauf directive contraire.

**DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**MAIRIE DE METABIEF**

Les secrétaires de séance  
Bruno MUTIN et Jocelyne AUTHIER

le Maire,  
Gérard DEQUE